



# Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

## 1. Préambule

*Le permis B permet la conduite de :*

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,*
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

*Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :*

- si le PTAC de la remorque est  $\leq$  à 750 kg*
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes*

## 2. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

*L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.*

*Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.*

*Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.*

*L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.*

*Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.*

*L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.*

## 3. L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Objectif Sécurité Routière 4

Adresse : 27 avenue de Fontainebleau, 77310 Saint Fargeau Ponthierry

Adresse électronique : autoecoleosr4@gmail.com

Téléphone : 09.83.04.68.35

#### 4. Les prérequis

- avoir minimum 17 ans ou 15 ans pour la conduite accompagnée
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR (pour les moins de 21 ans)
- avoir participé à la journée d'appel (17-25 ans)

#### 5. Le public visé

*Tous publics*

#### 6. Modalités d'accès

Agence :

27 avenue de Fontainebleau  
77310 Saint Fargeau Ponthierry

Horaire de l'accueil :

Du Mardi au Vendredi 11h - 13h et 14h - 18h  
Le Samedi 10-13h

Horaire de Conduite :

Du Lundi au Vendredi 9h - 20h  
Le Samedi 9-13h

Accès handicapé :

Notre agence est accessible aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter en amont au 0983046835 pour que nous installions une rampe d'accès pour vous accueillir.

S'il n'y a pas besoin de véhicule aménagé nous vous accompagnerons durant votre formation jusqu'à l'obtention du permis de conduire, si vous avez besoin d'un véhicule aménagé nous vous accompagnerons pour trouver les solutions et centre de formation équipé pour mener à bien votre projet.

A l'inscription :

Pièces à fournir :

Si démarches ANTS déjà effectuée :

- Attestation d'inscription au permis de conduire catégorie B (Cerfa 02)
- Résultat de L'examen Théorique de Code de la Route si obtention

Si démarches ANTS a effectués par nos services :

- E-photo avec signature spécifique permis
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la Carte d'Identité
- Journée d'appel (17-25ans)
- ASSR Niveau 2 ou ASR (moins de 21 ans)
- Attestation d'hébergement
- Copie de la Carte d'Identité de l'hébergeant

## 7. La durée de la formation suivant les forfaits proposés

Voir nos tarifs sur le site

### **Conduite Supervisée**

#### **En Boite Manuelle**

20 heures (minimum légal obligatoire)  
25 heures  
30 heures  
+ 2 heures – RDV Préalable

#### **En Boite Automatique**

13 heures (minimum légal obligatoire)  
20 heures  
30 heures  
+ 2 heures – RDV Préalable

Dont 3 heures sur simulateur inclus pour tous les forfaits

### **Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC ou Conduite Accompagnée)**

#### **En Boite Manuelle**

20 heures (minimum légal obligatoire)  
  
+ 2 heures – RDV Préalable  
  
+ 1 heure pratique RDV Pédagogique  
2 heures RDV Théorique  
+ 1 heure pratique RDV Pédagogique  
2 heures RDV Théorique

#### **En Boite Automatique**

13 heures (minimum légal obligatoire)  
  
+ 2 heures – RDV Préalable  
  
+ 1 heure pratique RDV Pédagogique  
2 heures RDV Théorique  
+ 1 heure pratique RDV Pédagogique  
2 heures RDV Théorique

## 8. Les objectifs de la formation

**. Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation**

**. Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :**

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

**. Les séances avec un enseignant abordant les différents thèmes du code de la route ont lieu chaque jeudi de 18 à 19h sans inscription au préalable.**

**. Des séances de code de la route sont organisées à chaque début d'heure lorsque l'agence est ouverte.**

**Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :**

<b>Programme de formation détaillé</b>	
Compétences générales	Compétences
<p><b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li> <li>. Entrer, s’installer au poste de conduite et en sortir</li> <li>. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li> <li>. Démarrer et s’arrêter</li> <li>. Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li> <li>. Utiliser la boîte de vitesses</li> <li>. Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li> <li>. Regarder autour de soi et avertir</li> <li>. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li> </ul>
<p><b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li> <li>. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li> <li>. Adapter l’allure aux situations</li> <li>. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li> <li>. Tourner à droite et à gauche en agglomération</li> <li>. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li> <li>. S’arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li> </ul>
<p><b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li> <li>. Croiser, dépasser et être dépassé</li> <li>. Passer des virages et conduire en déclivité</li> <li>. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li> <li>. S’insérer, circuler et sortir d’une voie rapide</li> <li>. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li> <li>. Conduire quand l’adhérence et la visibilité sont réduites</li> <li>. Conduire à l’abord et dans la traversée d’ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li> </ul>
<p><b>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivre un itinéraire de manière autonome</li> <li>. Préparer et effectuer un voyage long distance en autonomie</li> <li>. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li> <li>. Connaître les comportements à adopter en cas d’accident : protéger, alerter, secourir</li> <li>. Faire l’expérience des aides à la conduite des véhicules</li> <li>. Avoir des notions sur l’entretien le dépannage et les situations d’urgence</li> </ul>

	. Pratiquer l'éco conduite
--	----------------------------

### ***Conduite Supervisée,***

L'élève doit avoir minimum 18 ans, avoir obtenu l'examen du code de la route, avoir validé les compétences d'apprentissage et validé la formation initiale par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Ainsi à l'issue des heures nécessaire à la formation de l'élèves, il faut prévoir un Rendez-vous préalable de 2 heures avec la présence du ou des accompagnateurs.

(Conditions pour être accompagnateur : minimum 5 ans de permis, sans annulation, rétention ou suspension du permis de conduire, et l'accord de l'assureur)

Ou

### ***Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC ou Conduite Accompagnée)***

L'élève doit avoir minimum 15 ans, avoir obtenu l'examen du code de la route, avoir validé les compétences d'apprentissage et validé la formation initiale par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Ainsi à l'issue des heures nécessaire à la formation de l'élèves, il faut prévoir un Rendez-vous préalable de 2 heures avec la présence du ou des accompagnateurs.

(Conditions pour être accompagnateur : minimum 5 ans de permis, sans annulation, rétention ou suspension du permis de conduire, et l'accord de l'assureur)

- 4 à 6 mois après le RDV préalable, l'élève et le ou les accompagnateurs doivent participer à un RDV Pédagogique Pratique et Théorique, de 1 heure en voiture, pour mesurer son évolution et les mauvaises pratiques à rectifier, et 2 heures en salle avec un enseignant de la conduite pour aborder différentes thématiques :

- Fatigue / Somnolence / Vigilance
- Vitesse / Temps de réaction / Temps de freinage
- Alcool / Drogue / Médicaments
- Assurance / Constat Amiable

- 1 an et 3000km après le RDV Préalable, l'élève et le ou les accompagnateurs doivent participer à un second RDV Pédagogique Pratique et Théorique, de 1 heure en voiture, pour évaluer sa capacité à se présenter à l'examen pratique de la conduite, et 2 heures en salle avec un enseignant de la conduite pour aborder différentes thématiques :

- Fatigue / Somnolence / Vigilance
- Vitesse / Temps de réaction / Temps de freinage
- Alcool / Drogue / Médicaments
- Assurance / Constat Amiable

Chaque Rendez-vous est obligatoire dans le processus de formation.

## **9. Les épreuves d'Examen**

## L'Examen Théorique Général du Code de la Route

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## L'Examen Pratique :

### Méthodes mobilisées et méthodes d'Évaluation :

- Mise à disposition d'Enseignant de la conduite titulaire du BEPCASER ou du Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
- Suivis d'apprentissage grâce à l'application « Kopilote »
- Accès au simulateur de conduite
- Évaluation en cours de formation toutes les 10 heures de conduite et à mi-parcours
- Évaluation des Acquis à chaque changement de compétence d'apprentissage
- Compte Rendu détaillé en fin de leçon, accessible à l'élève sur l'application
- Examen Blanc

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- La réalisation d'un test de la vue ;
- La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

**. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.**

## **10. Délai d'accès**

A partir de l'évaluation de départ et de la signature du contrat de formation, votre formation commence.